Commission Tripartite Romande TRAVAIL SOCIAL Procès-verbal de la séance du 17 novembre 2016 à Lausanne – Foyer du Servan

Présidence ad intérim			
M.	PA. Uberti		INSOS

Participant-e-s				
Mme	E. Baume-Schneider	EESP		
M	S. Beuchat	AvenirSocial suisse		
M.	H. Boéchat	INTEGRAS		
M.	C. Butscher	ANMEA		
M.	J. Coquoz	HES-SO		
Mme	S. Eigenheer	Hospice général		
Mme	C. Erard	CSP VD		
M.	R. Frund	EESP		
M.	JP. Gaudard	ARS		
M.	B. Geiser	ANTES		
Mme	C. Guinard Dumas	AvenirSocial VD		
Mme	C. Jolidon	Ortra santé-social Jura		
M.	D. Kohlbrenner	FASL		
M.	S. Lopez	Plateforme ASC		
Mme	L. Schneider	GREA		

Invité-e-s			
Mme	A. Gulfi		HETS-FR
Mme	V. Perriard		HETS-FR

Excusé-e-s			
Mme	V. Baumgartner	INSOS	
M.	C. Bornand	CLPPJ	
Mme	S. Bréaud	ARDIPE	
Mme	D. Cvijanovic	AVDEMS	
Mme	J. de Claparède	SPAS	
M.	A. Schaller	AVALEMS	
Mme	C. Staub	AVOP	

- 1 -

ORDRE DU JOUR

1.	ACC	CUEIL ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	. 2
2.	ADC	PTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 AVRIL 2016	. 2
3.	PAR	TIE STATUTAIRE	. 2
	3.1	Rapport du président	. 2
	3.2	Démission d'un membre du Comité	. 2
	3.3	Comptes et approbation des comptes	.3
	3.4	Renouvellement de l'organe de contrôle	. 3
	3.5	Cotisations 2017	.3
		SENTATION DE LA RECHERCHE SUR L'ARTICULATION DES METIERS I	
		RRIERE DANS LE TRAVAIL SOCIAL ET RELEVE DANS LES HAUTES ECOLES I SOCIAL, PROJETS DE SWISSUNIVERSITIES	
6.	INFO	ORMATIONS DES MEMBRES	. 5
7.	INFO	ORMATION DE LA HES-SO	. 6
8.	DIVI	ERS ET PROCHAINE SEANCE	. 7

1. ACCUEIL ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

P.-A. Uberti ouvre la séance. L'ordre du jour est accepté.

2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 AVRIL 2016

S. Eigenheer signale que le Centre de promotion des métiers de la santé évoqué au point 8, dernière puce, n'a pas été créé par l'Hospice général mais par l'Ortra Santé-social de Genève. L'Hospice général contribue à ce Centre. Avec cette modification, le PV de la séance du 21 avril 2016 est adopté.

3. PARTIE STATUTAIRE

3.1 RAPPORT DU PRESIDENT

Le président P.-A. Uberti présente son rapport qui figure en annexe du présent procèsverbal. Le rapport est approuvé par l'assemblée.

3.2 DEMISSION D'UN MEMBRE DU COMITE

C. Staub, secrétaire générale de l'AVOP, a informé les membres du Comité que son emploi du temps ne lui permet plus de trouver les disponibilités nécessaires pour apporter sa contribution aux travaux du Comité. Elle a donc décidé de présenter sa démission dont l'assemblée prend acte avec regret, en la remerciant pour son engagement ces dernières années.

Le Comité va faire un appel par mail pour voir comment améliorer la couverture cantonale dans la composition du Comité.

3.3 COMPTES ET APPROBATION DES COMPTES

Le président commente les comptes qui avaient été joints à l'ordre du jour et lit le rapport de vérification de M. D. Kohlbrenner. Les résultats font apparaître des entrées de cotisation pour un montant de CHF 950.- et un bilan de CHF 6308.15.

Il ressort de la liste des membres cotisants qu'il y a peu de services sociaux et qu'il serait utile que le comité se préoccupe de trouver un nombre plus élevé de représentants de ce vaste champ professionnel.

Les comptes sont approuvés par l'assemblée sans opposition.

L'idée est relancée d'examiner quel(s) projet(s) pourraient être financés par la Commission tripartite. Le Comité s'engage à faire une proposition pour la prochaine séance du printemps 2017.

3.4 RENOUVELLEMENT DE L'ORGANE DE CONTROLE

M. D. Kohlbrenner accepte de poursuivre son mandat de vérificateur des comptes de la Commission tripartite romande.

3.5 COTISATIONS 2017

Les cotisations 2017 sont maintenues comme en 2016 à CHF 50.-.

4. PRESENTATION DE LA RECHERCHE SUR L'ARTICULATION DES METIERS DE L'EDUCATION SOCIALE (CFC. ES. HES) DANS LES INSTITUTIONS

La recherche a porté sur les modalités d'intégration et de collaboration des personnels disposant de titres correspondant à trois niveaux de formation différents (CFC, ES, HES) dans le champ de l'éducation sociale dans des institutions résidentielles du domaine Handicap.

Les deux chercheuses de la HETS-FR présentent les résultats de leur enquête à l'aide d'un Powerpoint (voir en annexe). De cet exposé il est possible d'en extraire les éléments suivants :

- Ce sont des structures de grande taille et celles prenant des personnes avec un handicap physique ou polyhandicapées qui ont la plus grande mixité de personnel à trois niveaux de formation.
- Les motifs invoqués pour un engagement d'un personnel varié sont divers : problématiques des résidents, recommandations cantonales sur la composition du personnel, présence d'ASE sur le marché de l'emploi, difficulté de trouver des éducateurs-trices de niveau tertiaire, manque d'attractivité de certains postes, incertitudes sur les ressources financières.
- Les employeurs considèrent qu'il y a une complémentarité entre les 3 profils (CFC, ES, HES) pour la prise en charg de résidents. Mais parallèlement la diversité des profils est vue aussi comme une réalité engendrant des problèmes de coordination et d'explicitation des rôles. D'aucuns craignent qu'une présence excessive d'ASE ne mette en danger la qualité des prestations.
- L'étude fait apparaître deux modèles d'intégration des professionnels de trois niveaux de formation dans les équipes éducatives :

- Dans le premier modèle, il n'y a pas de différenciation des rôles dans les cahiers des charges entre les 3 types de professionnels. L'accompagnement au quotidien est effectué par tout un chacun. Plus de la moitié des institutions ayant participé à l'enquête relèvent de ce modèle.
- Dans le deuxième modèle, une différenciation est opérée dans le cahier des charges entre les ASE d'un côté et les éducatrices et éducateurs (ES et HES) de l'autre. Les certifié-e-s ASE sont engagé-e-s dans le soutien, et les personnes formées au niveau du terrain sont les garants. Ces dernières sont en particulier responsables du suivi des projets individuels des bénéficiaires. Mais l'accompagnement au quotidien concerne tout le personnel.
- Il importe de relever que dans les institutions où ne s'opère aucune différenciation de rôle, il est possible de constater que les postures professionnelles sont différentes, l'ASE étant plus pratique, et la personne diplômée HES plus encline à engager des réflexions.
- L'absence de différenciation est généralement bien perçue par les acteurs car elle évite la hiérarchisation, mais cette perception positive scotomise l'existence des différences salariales.
- Le choix de la différenciation part toujours d'un souhait de clarifier les responsabilités et les fonctions. Elle prend en compte l'existence des différences salariales et de formation mais elle se heurte à des difficultés concrètes d'opérationnalisation. En principe les ASE doivent être supervisés mais ils travaillent parfois seuls. Par ailleurs les compétences individuelles réelles ne correspondent pas toujours à celles du profil du titre : des ASE sont parfois tout à fait capables d'exercer de vraies responsabilités éducatives.

5. CARRIÈRE DANS LE TRAVAIL SOCIAL ET RELÈVE DANS LES HAUTES ÉCOLES DE TRAVAIL SOCIAL, PROJETS DE SWISSUNIVERSITIES

La Conférence des recteurs des hautes écoles suisses (swissuniversities) a lancé, en octobre 2016, deux appels à projets pour promouvoir la relève dans les HES et les HEP, avec un financement fédéral à la clé.

Le premier appel à projets concerne des formations doctorales. Les HES et les HEP vont avoir la possibilité d'obtenir un soutien pour mettre en place de telles formations en collaboration avec des universités suisses ou étrangères, seules habilités à délivrer le titre. Ces formations doctorales devront :

- répondre aux besoins spécifiques des HES et HEP;
- permettre aux diplômés de niveau master des HES et HEP d'avoir un accès facilité à un doctorat universitaire
- promouvoir des recherches doctorales orientées vers des besoins des terrains professionnels.

Les doctorants qui suivraient ces formations bénéficieraient par ailleurs d'une double direction de leur thèse : par un professeur de l'université qui délivre le doctorat et par un professeur de la HES ou de la HEP qui suivrait sa recherche.

Le deuxième appel à projets vise à renforcer le double profil de compétences de la relève dans les HES et HEP, en permettant aux diplômés HES ou HEP d'acquérir à la fois de l'expérience sur le terrain professionnel et des compétences académiques pour remplir un jour le quadruple mandat qui est attendu d'un-e professeur-e HES ou HEP, englobant l'enseignement, la recherche, la formation continue et les prestations de service. Cela nécessite d'organiser une collaboration entre les hautes écoles et les terrains concernés

pour concevoir des profils de carrière, des systèmes de promotion ou des modalités favorisant des transitions école-terrain ou terrain-école. De tels projets permettront à terme de former des experts de très haut niveau qui serviront les besoins non seulement des HES ou HEP mais aussi des terrains professionnels.

Le Conseil de domaine Travail social a estimé qu'il était opportun de profiter de ces deux possibilités de financement ouvertes par swissuniversities. Il a donc décidé de concourir dans ces deux appels à projets dont les délais de dépôts sont fixés à la fin de l'année 2016.

Pour la formation doctorale, le domaine Travail social va probablement déposer deux projets en collaboration avec la SUPSI (HES de Suisse italienne): l'un avec une université du Québec qui permettra l'obtention d'un doctorat en travail social; l'autre avec des universités romandes.

Pour le développement du double profil de compétences, il va déposer un projet avec l'ensemble des HETS de Suisse, à l'exception de la HETS de Zurich. Pour ce projet-là, il importe d'identifier les organisations professionnelles susceptibles de participer.

Les membres présents soutiennent le domaine dans sa décision de concourir sur les deux appels à projets et manifestent leur intérêt à être partenaires dans les programmes pilote qui seront élaborés dans le projet portant sur les doubles compétences. Les organisations d'employés (AvenirSocial, ANTES) estiment que ces projets s'inscrivent dans les objectifs de professionnalisation. Plusieurs organisations demandent un délai pour pouvoir se prononcer. D'autre annoncent d'emblée leur intérêt.

J. Coquoz informe que si le projet sera retenu par swissuniversities, la Commission tripartite et ses membres auront l'occasion d'être contactées pour des partenariats. En décembre, les HETS impliquées, sous conduite de la HES-SO avec Olivier Grand comme chef de projet, vont déposer une esquisse. Celle-ci sera examinée par le groupe d'experts qui rendra sa décision en février 2017. En cas d'acceptation, le projet final devra être déposé fin avril 2017.

Les membres relèvent qu'il sera nécessaire de la part des HETS de construire une argumentation pour justifier cette relève et la nécessité du doctorat car les projets pourraient ne pas être compris sur le terrain.

6. INFORMATIONS DES MEMBRES

- C. Butscher rend compte des travaux menés dans le canton de Neuchâtel autour du dispositif cantonal de formation dans les domaines de la santé et du social. Cette démarche initiée par les trois départements concernés est ambitieux car elle vise à mieux ajuster la formation et l'emploi dans ces deux secteurs d'activité. La crainte des institutions sociales est que tout cela débouche sur des décisions politiques imposant des quotas ou réduisant les ressources. B. Geiser relève à ce sujet que les conditions se sont péjorées ces 20 dernières années. http://ortra-neuchatel.ch/dispositif-cantonal-de-formation/
- H. Boéchat informe de l'engagement de Mme Gabriele E. Rauser comme secrétaire générale d'Integras. L'organisation a entamé une nouvelle réflexion sur ses priorités.
- D. Kohlbrenner indique que la FASL, avec la Plateforme romande ASC et des HETS, a lancé une réflexion visant à mieux définir ce qu'est l'animation socioculturelle. Cette réflexion fait ressortir les différences entre les deux régions francophone et germanophone de la Suisse. La Plateforme romande est en train de définir son positionnement comme faitière romande du champ professionnel de l'animation.

- C. Jolidon, au nom des Ortra latines évoque l'étude lancée par Savoirsocial sur la pénurie dans le domaine social. Il est possible de télécharger le rapport final : http://www.savoirsocial.ch/projets/personnel-qualifie/rapport-final-demande-de-personnel-qualifie-et-besoin-de-formation-dans-le-champ-du-travail-social-un-apercu-des-differentes-professions-sociales-et-domaines-dactivites.pdf
- C. Erard informe de la nomination d'une nouvelle directrice au CSP et du fait qu'il y aura une période de transition.
- L'Hospice général, en partenariat avec les HUG va développer une unité de formation continue pour les milieux concernés.
- Le GREA rappelle son offre de formation continue. Il est engagé dans le suivi des grandes mutations sur la règlementation de la consommation du cannabis. Il y aurait des études à faire sur la question de la prescription d'héroïne et sur les retombées sociales.
- AvenirSocial a édité une brochure au niveau national sur le droit du travail dans le champ du Travail social. Il est possible de la commander par le lien suivant : http://www.avenirsocial.ch/fr/p42015162.html. Un colloque national est organisé à Olten le 9 février 2017 sur le thème : Droits de l'enfant et capabilités dans le Travail social en milieu scolaire : http://www.avenirsocial.ch/fr/p42015396.html.
- C. Guinard Dumas signale que le Grand Conseil du canton de Vaud va examiner le projet de Loi sur l'accueil de jour des enfants avec tous les enjeux au sujet de l'encadrement des enfants dans le parascolaire. Le canton de Vaud a aussi à régler le problème de l'accueil des mineurs non accompagnés qui a fait les gros titres de la presse. C. Guinard Dumas informe enfin de la dissolution de l'Acoprafor.

7. INFORMATION DE LA HES-SO

- J. Coquoz livre les informations suivantes de la HES-SO:
 - L'évaluation du Bachelor en travail social est en cours. Des focus groups sont organisés avec des représentant-e-s des milieux professionnels dans les quatre HETS. Un questionnaire va être envoyé aux étudiants en fin de formation et aux diplômés en décembre. Une journée, le 19 octobre, a rassemblé une grande partie des enseignant-e-s des HETS appelés à travailler en atelier pour évaluer divers éléments du Plan d'études cadre.
 - Le domaine Travail social va signer son mandat de prestations avec le Rectorat. Ainsi, dès 2017, ce mandat va servir de cadre pour la planification des travaux.
 - La 7^{ème} Université d'été du travail social, s'est déroulée du 27 juin au 7 juillet 2016 à l'EESP à Lausanne. Elle a réuni une quarantaine d'étudiant-e-s en provenance du Burkina Faso, du Canada, de Chine, des Etats-Unis, de Hong Kong, d'Inde, d'Israël, du Kossovo et du master en travail social : http://www.hessoc.ch/fr/universite-internationale-travail-social-8115.html
- J. Coquoz signale enfin une série de manifestations scientifiques auxquelles le domaine Travail social sera associé :
 - 4^{ème} Forum international du TS au CNAM: Paris 1-3 février 2017. http://www.irtsparisidf.asso.fr/Foruminternationaldutravailsocial/tabid/1513/language/fr-FR/Default.aspx
 - 7^{ème} Conférence pour la recherche en travail social : Aalborg (Danemark) 19-21 avril 2017. http://www.ecswr2017.dk/

- Semaine nationale du 29-31 mai 2017 à Sierre avec la HSLU et la SUPSI sur le thème : Proximité et distance dans le travail social. http://www.hes-so.ch/de/semaine-nationale-haute-ecole-travail-social-8734.html
- Conférence EASSW 2017: La formation en travail social en Europe: contester les frontières, promouvoir un avenir durable: Paris 27-29 juin 2017. http://www.eassw.org/events/events/75/eassw-conference-2017-social-work-education-in-europe-challenging-boundaries-promoting-a-sustainable-future.html
- 7^{ème} Congrès international de l'AIFRIS (Association internationale, pour la formation, la recherche et l'intervention sociale) du 4-7 juillet 2017 à l'UQAM sur le thème: Solidarités en questions et en actes: quelles recompositions? http://aifris.eu/index.php
- 6ème Conférence annuelle d'ALTER, Société européenne de recherche sur le handicap, les 6-7 juillet 2017 à l'Université de Lausanne. Le thème sera : Handicap, reconnaissance et « vivre ensemble » : diversité des pratiques et pluralité des valeurs.
- Congrès AIRHM 11-14 septembre 2017 à HETS-GE à l'occasion du 10ème anniversaire de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées. Ce sera l'occasion d'interroger l'application de cette convention. http://www.hes-so.ch/de/congres-international-airhm-hets-geneve-8277.html

8. DIVERS ET PROCHAINE SEANCE

En l'absence de divers, la séance est close et l'annonce est faite que la prochaine séance de la Commission Tripartite est fixée le :

Vendredi 12 mai 2017 dès 9h15 au Foyer du Servan à Lausanne

La deuxième séance de 2017, qui servira aussi d'assemblée générale est fixée le mercredi 22 novembre dès 9h15, dans un lieu encore à déterminer.

ANNEXES:

- Rapport 2016 du président de la Commission tripartite romande
- Powerpoint de présentation de la recherche sur l'articulation des métiers du social
- Article publié par Pages Romandes